

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Herausgeber:** Suisse magazine  
**Band:** - (2011)  
**Heft:** 257-258

**Rubrik:** [Impressum]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



[www.suissemagazine.com](http://www.suissemagazine.com)

Numéro 257-258 – janvier-février 2011

#### RÉDACTION

Directeur de la Publication :

Philippe Alliaume.

Directeur artistique : Jérôme Liniger.

Comité de rédaction et rédacteurs : Denis

Auger, Alain-Jacques Czouz-Tornare,

Juliette David, Michel Goumaz, Marco

Itin, Jérôme Liniger, Henriette Nicolet,

Martine Roesch, Jean-Claude Romanens.

Rédaction de Suisse Magazine,

9, rue Sadi Carnot, 92170 Vanves.

Tél. : +33 (0) 41 08 13 92.

Fax : +33 (0) 53 21 16 93.

[redaction@suissemagazine.com](mailto:redaction@suissemagazine.com)

#### RÉALISATION ET IMPRESSION

Imprimerie CHIRAT

744, rue de Sainte Colombe

42540 Saint-Just-la-Pendue



#### CRÉDIT-PHOTOS

Couv. : swiss-image.ch/Walter Storto

p. 2 : Christophe Madamou/Ritz Paris – CILV

swiss-image.ch/Roland Gerth

pp. 9 et 10 : Michel Goumaz

pp. 2, 15, 18, 21, 30 à 32, 35 : DR

#### INFORMATIONS LÉGALES

Fondé en 1955. Éditeur : Franco-Suisse de

Publications, Sàrl de Presse. Gérante : Martine

Roesch. Associés : Juliette et Philippe Alliaume.

Siège Social : 9, rue Sadi Carnot – 92170 Vanves.

Siren : 413 199 308 RCS Nanterre.

Ape : 5814Z - TVAIC : FR16413199308.

CPPAP N° 0412 K 81552 - ISSN N° 1274-7769.

Dépôt Légal à Parution © 1997-2011 FSP SARL

La rédaction n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des textes ou photos qui lui sont adressés pour appréciation. Reproduction après accord formel sous réserve de mentionner la source et d'adresser un justificatif au journal.

ABONNEMENTS : voir ci-contre

#### ANNONCEURS

Si vous souhaitez communiquer dans Suisse Magazine, merci de nous contacter.

Tél. : +33 (0) 41 08 13 92

[publicite@suissemagazine.com](mailto:publicite@suissemagazine.com)

## ENTRE NOUS

### Questions de relance...

Tout récemment, un « fidèle lecteur depuis 22 ans » s'étonnait de recevoir son renouvellement d'abonnement très longtemps à l'avance, pensant que c'était une question de trésorerie. Cela mérite quelques explications.

Il est important pour nos lecteurs de ne pas avoir de rupture dans leur abonnement. Comme tous les magazines, il nous appartient de signaler au lecteur qui n'a pas forcément cela en tête où en est son abonnement. S'il dépasse la date limite, il ne nous est pas toujours possible de lui redresser le numéro qu'il a raté et, quand nous le pouvons, c'est lourd, tardif et coûteux en termes de manipulation et de poste, car traité à l'unité.

Voyons maintenant quelles relances sont émises :

Quand on vous envoie le dernier numéro de votre abonnement, on vous joint une lettre disant en gros : attention, c'est le dernier, après il n'y en aura plus. Au moment où vous la recevez, nous avons posté depuis une semaine, imprimé depuis deux semaines et bouclé depuis près d'un mois. Nous sommes déjà très près de boucler le suivant. Autrement dit, si sur cette dernière relance vous ne réagissez pas immédiatement, vous ne recevrez pas le suivant. Or souvent, nos lecteurs ne souhaitent pas devoir se dépêcher, ou sont en vacances ou ailleurs au moment de l'arrivée de la relance.

Prenons l'exemple du prochain numéro de mars-avril. Vers le 10 février au plus tard, notre gestionnaire terminera les saisies et

donnera le nombre à imprimer pour le tirage. Le magazine sera imprimé mi-février et remis à la poste fin février. Les abonnés le recevront au plus tard le 15 mars. Quand vous recevez votre dernier numéro avec une lettre qui vous le précise, l'idéal est donc de faire parvenir votre renouvellement avant le 10 du mois suivant (dernier délai) pour recevoir le numéro suivant. Ce n'est pas toujours possible en pratique, d'où notre relance au numéro précédent votre dernier numéro, afin de vous laisser plus de temps pour réagir que ces quinze gros jours...

Cette relance n-1 signifie en gros « attention, votre abonnement se terminera avec le prochain numéro que vous recevez, donc ne tardez pas ». Mais il vous reste deux mois pour réagir.

S'agissant de *Suisse Magazine*, ceci est compliqué par le fait que nous joignons les courriers au magazine pour de bêtes raisons de coûts postaux, par le fait que nous continuons de produire des numéros doubles. Nous n'avons donc que six occasions de vous écrire dans l'année.

En ce qui nous concerne, cela nous fait deux relances, donc deux envois donc deux timbres mais nous avons fait ce choix-là pour vous faciliter la vie, chers lecteurs, et éviter la rupture de votre abonnement.

Ce n'est vraiment pas pour des questions de trésorerie mais bien pour essayer d'économiser au maximum les coûts inutiles qui résultent des ruptures d'abonnements que nous procérons de la sorte.

## ABONNEZ-VOUS

(nouvelle adresse depuis septembre 2010)

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

France : 1 an 47 €  2 ans 84 €

Abonnement de soutien 70 €

Étranger : 1 an 51 €  2 ans 90 €

Abonnement de soutien 100 €

Abonnement complémentaire : pour 1 € de plus, je désire faire connaître Suisse Magazine et abonner un ami (indiquer ses coordonnées sur une feuille à part)

A copier ou photocopier : Règlement par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de SUISSE MAGAZINE, Service abonnements, 15 rue de Méry, 60420 Ménévillers, Tél. : 03 44 51 97 21  
Paiements par Visa : nous contacter à [abonnements@suissemagazine.com](mailto:abonnements@suissemagazine.com)

SM257-258